

## **Séminaire théorique**

# **La transition énergétique comme argument de légitimité dans le développement de nouveaux projets miniers**

Présidé par Axelle Ferrant et Justine Lalande

Sous la supervision de

Mme Alice Friser

Mme Corinne Gendron

Mme Stéphanie Yates

Mme Marie-Luc Arpin

Les Cahiers du CRSDD • collection recherche

**No 04-2022**

## Table des matières

Présentation du séminaire _____	3
Gingras, A.-M. (2008). La construction de la légitimité dans l'espace public. <i>Politique et Sociétés</i> , 27(2), 3–9. <a href="https://doi.org/10.7202/019454ar">https://doi.org/10.7202/019454ar</a> _____	7
Idt, J. (2008). La construction des problèmes politiques de l'action publique à partir de questions techniques analyse de projets d'aménagement urbain à paris. <i>Politique Et Sociétés</i> , 27(2), 191–218. <a href="https://doi.org/10.7202/019461ar">https://doi.org/10.7202/019461ar</a> __	10
Barbier, R. et Nadaï, A. (2015). Acceptabilité sociale: partager l'embarras, <i>Vertigo</i> . <a href="https://doi.org/10.4000/vertigo.16686">https://doi.org/10.4000/vertigo.16686</a> ____	13
Bourdin, S. (2020). Le NIMBY ne suffit plus! Étude de l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation. <i>L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique</i> , (38). _____	23
Tremblay K, David J-S et Boulianne D. (2017). Projet de mine d'apatite au Lac à Paul, Québec. Dans Rouleau, A. et Gasquet, D. (dir.), <i>L'industrie minière et le développement durable</i> , 41-54. _____	27
Legault, S. (2017). Un comité de suivi d'une exploitation minière à proximité d'une communauté en transformation. Dans Rouleau, A. et Gasquet, D. (dir.), <i>L'industrie minière et le développement durable</i> , 55-64 _____	31

Le lithium est un métal léger qui permet de créer des batteries capables de conserver une grande quantité d'énergie en un volume réduit. Le minerai que l'on surnomme l'or blanc est partout.

Il est nécessaire à la fabrication des cellulaires, des éoliennes, des panneaux solaires, de certains médicaments, on le retrouve même dans du maquillage.

Mais il est surtout à la voiture électrique ce que le pétrole est à la voiture à essence ([Radio-Canada, 2022](#)).

## **Présentation du séminaire**

*Par Axelle Ferrant et Justine Lalande*

Ce cahier de recherche présente un résumé critique d'articles consacrés aux thèmes de : (1) la légitimité ou (2) l'acceptabilité sociale et les projets miniers ou la transition énergétique.

Ces articles ont été sélectionnés pour ce séminaire dans l'objectif de mener une discussion et d'explorer des pistes de réflexion sur le thème de la transition énergétique comme argument de légitimité dans le développement de nouveaux projets miniers.

Plus spécifiquement, ce séminaire permettra également d'alimenter les réflexions autour d'un projet de communication de membres du CRSDD autour de l'argument de légitimité dans un projet de lithium au Québec.

Le lithium, ce nouvel « or blanc », occupe une place de choix dans la liste des minéraux critiques et stratégiques (MCS) au Québec. Dans un contexte de transition énergétique, le lithium est un minerai particulièrement convoité pour la production de batteries de voitures électriques et le stockage d'énergie provenant de sources renouvelables (Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, 2020).

## Transition énergétique : argument de légitimité de projets miniers

La Banque mondiale indique d'ailleurs dans son rapport publié en 2020 que la transition énergétique vers une économie faible en carbone occasionnera une forte hausse de la demande des minéraux (Hund *et al.*, 2020). Les auteurs estiment en effet que la demande de lithium entre 2018 et 2050 augmentera de 488 %, ce qui en fera le minerai avec la deuxième plus forte augmentation, après le graphite.

Ces projets miniers soulèvent toutefois des contestations citoyennes, principalement au niveau environnemental. Si les promoteurs au Québec veulent pouvoir développer des projets miniers, ils doivent favoriser l'acceptabilité sociale auprès des populations (Gendron, 2014 ; Yates, 2018 ; Yates *et al.*, 2016). Pour ce faire, une des stratégies utilisée par les promoteurs est d'en démontrer la légitimité, notamment en démontrant les bienfaits en matière de transition énergétique, alors que le climat – et par extension la transition énergétique – est l'objet de débat public (Campion, 2016) et que la protection de l'environnement est une norme sociale importante au Québec.

Mais comment les promoteurs installés au Québec mobilisent-ils la transition énergétique pour construire leur légitimité auprès de la population ?

La légitimité se construit aujourd'hui de manière décentrée (Gingras *et al.*, 2008), et provient du jugement social et collectif comme quoi les actions (et les discours) du promoteur seraient perçues comme désirables et adéquates dans un système socialement construit par des normes et des valeurs propres au Québec (Bitektine, 2011 ; Suchman, 1995).

Bonne lecture !

## Bibliographie :

- Bitektine, A. (2011). Toward a theory of social judgments of organizations: The case of legitimacy, reputation, and status. *Academy of management review*, 36(1), 151-179.
- Campion, B. (2016). Dynamiques de construction et instrumentalisation de la légitimité dans les débats en ligne relatifs au réchauffement climatique. *Questions de questions-de-communication-2016-2-page-159.htm*
- Gendron, C. (2014). Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs. *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, (11), 117-129. <https://doi.org/10.4000/communiquer.584>
- Gingras, A.-M., Dudas, A., Paquin, M. et Foisy, M. (2008). Les représentations sociales de la démocratie : réflexivité, effervescence et conflit. *Politique et Sociétés*, 27(2), 11-40. <https://doi.org/10.7202/019455ar>
- Hund, K., Porta, D. L., Fabregas, T. P., Laing, T. et Drexhage, J. (2020). *The Mineral Intensity of the Clean Energy Transition*.
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. (2020). *Les minéraux critiques et stratégiques : Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025*.
- Suchman, M. C. (1995). Managing Legitimacy: Strategic and Institutional Approaches. *Academy of Management Review*, 20(3), 571-610. <https://doi.org/10.5465/amr.1995.9508080331>
- Yates, S. (2018). L'acceptabilité sociale en tant que nouvel impératif des organisations. *Introduction aux relations publiques. Fondements, enjeux et pratiques*, 203-27.

## Transition énergétique : argument de légitimité de projets miniers

Yates, S., Bergeron, K.-M., Jébrak, M., Angers, P., Lehmann, V., Séguin, C., Durand, S., Meur, P.-Y. L. et Gendron, C. (2016). Indice du risque social : un outil pour mieux saisir les enjeux, risques et opportunités des projets miniers. *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, (vol. 18, n° 1). <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.2417>

**Gingras, A.-M. (2008). La construction de la légitimité dans l'espace public. *Politique et Sociétés*, 27(2), 3–9.**  
<https://doi.org/10.7202/019454ar>

*Par Pierre-Luc Fortier*

---

## **Contexte**

Cet article est en fait la présentation d'un numéro de *Politique et sociétés* dont deux des articles seront présentés par des collègues dans ce cahier de recherche. Anne-Marie Gingras présente ce numéro qui repose sur le concept de légitimité, numéro dans lequel le concept sera observé sous toutes ses coutures. L'autrice débute en décrivant brièvement la légitimité dans la littérature depuis Max Weber. Elle spécifie que le concept est partie intégrante du débat sur la confiance envers le système politique et les acteurs qui le composent. Gingras rappelle que dans les démocraties occidentales, la légitimité s'impose par la souveraineté populaire, l'institutionnalisation, l'efficacité, la conviction morale et bien sûr l'expertise, sujet abondamment traité dans notre groupe de recherche. Cependant, la présence d'un de ces éléments n'assure pas systématiquement la légitimité dans l'espace public. Cette légitimité doit se construire et c'est ce qui justifie l'importance de ce numéro à la littérature et son apport dans les sciences politiques.

Avant d'introduire chacun des textes, l'autrice fait ressortir les deux éléments qui unissent les contributions du numéro ensemble sur la construction de la légitimité dans l'espace public. Premièrement, l'évolution de cette légitimité est en interaction avec celle des acteurs qui portent la cause. Deuxièmement, la prééminence du champ politique sur le champ médiatique

Transition énergétique : argument de légitimité de projets miniers

abordée dans plusieurs textes est illustrée par le biais de l'évolution du débat sur une cause ou un problème public.

### **Les textes**

Certains des textes seront présentés de manière plus exhaustive par mes collègues dans ce cahier de recherche, j'effectuerai ici un survol à l'instar de Gingras dans sa présentation.

Le premier texte du numéro traite de démocratie sociale, cet article a été écrit dans la foulée d'une recherche d'envergure sur les représentations sociales de la démocratie. L'article met en opposition la démocratie représentative et la démocratie sociale. Les dimensions de ces deux types de démocraties sont analysées et la force de leur légitimité est discutée en se basant sur 110 entrevues semi-dirigées effectuées avec des acteurs sociaux.

Le second article est un texte de Carole Thomas, il porte sur la légitimation de la loi française sur l'interdiction du port du hijab à l'école. L'étude relie l'analyse de l'arène médiatique à celle des espaces politique, religieux et associatif. La chronologie de l'enjeu et du débat ainsi que son évolution dans l'espace public est observée par Carole Thomas. Elle explique les différents enjeux et contraintes auxquels ont fait face les médias. On comprend également comment la multiplicité des points de vue, des définitions et des acteurs impliqués ont complexifié le débat.

Le troisième texte est celui de Benoît Lafon et Hélène Romeyer qui porte sur la médiatisation des questions liées au cancer dans l'espace public français. Pour se faire, le matériel télévisuel et ainsi que les stratégies de l'état sur plus de 20 ans est étudié. Ils démontrent une médiatisation croissante de la question du cancer et une augmentation de la légitimation de la parole profane, celle des patients. Les auteurs analysent également le rôle du président de la République dans la lutte contre le cancer ainsi que

son utilisation de « cette cause sans ennemis » dans le jeu politique.

L'article de Steffen G. Schneider vise à confirmer l'idée qu'il n'y a pas de « crise de légitimité » et à évaluer la légitimité des systèmes politiques. Pour ce faire, l'auteur analyse plusieurs articles de presse provenant de Grande-Bretagne, de Suisse, d'Allemagne et des États-Unis. Schneider étudie les discours et établit des critères de légitimation, qui sont somme toute assez faible, mais ne conclut pas à une « crise de légitimité »

Antoine Schwartz pour sa part présente une analyse de l'interprétation des éditorialistes français à la victoire du « non » au référendum sur le traité constitutionnel de mai 2005. L'auteur observe une surreprésentation des partisans du « oui » dans l'espace médiatique ainsi qu'une connivence remarquée entre l'élite médiatique et politique, se manifestant par l'appui des éditorialistes au camp du « oui ».

Valérie Moureaud dans son article, traite de l'interaction entre le champ politique et médiatique dans la labellisation des présidentiables en France. Elle conclut que les médias, par leurs sondages et entrevues, constituent une instance de légitimation des candidats présidentiables. Cependant, le champ médiatique ne peut pas créer le caractère présidentiable chez des femmes et hommes politiques. La construction de la légitimité des candidats est circulaire entre le champ politique et le champ médiatique.

Le dernier texte est celui de Joel Idt, qui sera analysé dans ce cahier de recherche. L'auteur examine la construction des problèmes publics en isolant les facteurs politiques et techniques. Il fait état de deux types de problématisation et conclut que le portage politique des problèmes techniques est souhaité par les différents acteurs.

## Conclusion

Ce texte présente bien les articles qui constituent ce numéro, nous voyons que la dimension médiatique a une place très importante dans la légitimité et la construction de celle-ci. Le concept de destruction de légitimité, serait également intéressant à être traité dans un éventuel article. Il m'est difficile de critiquer ce texte puisqu'il ne représente qu'une présentation générale du numéro. Cependant, je trouve que pour la Société québécoise de science politique, le Québec n'est absolument pas traité. Le sujet de la légitimité est toutefois amplement présent dans la littérature scientifique québécoise.

**Idt, J. (2008). La construction des problèmes politiques de l'action publique à partir de questions techniques analyse de projets d'aménagement urbain à paris. *Politique Et Sociétés*, 27(2), 191–218. <https://doi.org/10.7202/019461ar>**

*Par Roberto Colin*

---

Paru dans la revue québécoise *Politique et Sociétés*, cet article propose d'étudier la construction sociale des problèmes politiques sous le prisme des rapports dialectiques entre les acteurs techniques et les acteurs politiques, en prenant comme cadre d'analyse l'aménagement urbain à Paris. Plus précisément, l'auteur étudie, d'une part, la légitimité des questions portées sur la place publique et traitées par l'action publique. D'autre part, la légitimité et les actions des acteurs politiques et des acteurs techniques qui posent et structurent ces questions qui oscillent entre des enjeux politiques et des enjeux techniques. Pour atteindre ses objectifs, l'auteur scinde le texte en deux sections.

Dans la première partie, il évalue les processus de problématisation politiques des questions techniques. Dans la seconde partie, il analyse la co-construction du portage politique des projets et les enjeux de l'action des acteurs politiques et techniques.

Pour évaluer les processus de problématisation politiques des questions techniques, par soucis de clarté d'analyse, Joel Idt distingue deux voies afférentes. D'abord, il y a celle où un ou plusieurs acteurs politiques s'emparent d'un problème technique; le ramènent dans l'espace public; le rendent visible, avec comme but d'intervenir et de peser politiquement sur les prises de décisions techniques. Pour évaluer cette dynamique, l'auteur mentionne le réaménagement d'un quartier parisien. Si le projet initial était de raser l'ensemble des bâtiments en place pour en reconstruire de nouveaux, les porteurs du projet vont vite faire face à un groupe de citoyens-es organisé en comité de défense du quartier. Ce comité va acquérir un pouvoir politique en se mobilisant pour bloquer le projet, notamment en demandant une évaluation au cas par cas des destructions des bâtiments, pour préserver le patrimoine et l'identité historique du quartier. Agissant comme nouvel acteur politique, le comité, via ses actions, va faire glisser les considérations purement techniques du projet dans l'espace public et ainsi participer à la redéfinition complète du projet de réaménagement. Dans ce processus, l'arène politique va déborder des lieux traditionnels (mairie, comité d'experts de la ville, etc.). Aussi, de nouvelles structures de discussions politiques vont émerger et des acteurs traditionnels (partis d'opposition) vont en profiter pour se greffer aux contestations et acquérir une nouvelle visibilité politique. Cette première dynamique s'opère par l'engagement de différents acteurs politiques sur des aspects techniques d'un projet.

## Transition énergétique : argument de légitimité de projets miniers

Ensuite, l'auteur distingue une seconde voie qu'empruntent les questions techniques pour se transformer en problèmes politiques dans l'espace public. Ce processus prend forme lorsque ce sont les acteurs techniques qui portent eux-mêmes certaines controverses techniques dans l'arène politique. Cette situation s'observe notamment dans des confrontations de champs d'expertises rendues stériles qui bloquent certaines prises de décisions sur un projet. Selon l'auteur, il s'observe également dans des champs d'expertise faiblement structurée où des routines et des pratiques décisionnelles sont peu ou pas partagées par les acteurs. Pour analyser cette dynamique, l'auteur prend comme exemple un projet de prolongement d'une ligne de métro dans la ville de Strasbourg. Face à de fortes incertitudes concernant le livrable, couplé aux contraintes auxquelles ils font face, les acteurs techniques vont faire le choix de porter le projet dans l'arène politique. Pour l'auteur, par ce choix, les acteurs techniques tentent de s'appuyer sur la légitimité officielle des élus-es pour réduire et ventiler les responsabilités face aux risques techniques et extra-techniques.

Dans la seconde partie de l'article, l'auteur s'intéresse à la construction du portage politique d'un projet dans cette dialectique entre acteurs techniques et acteurs politiques. Pour cela, il pose l'hypothèse que le portage politique se réalise en parallèle que l'émergence et la stabilisation des enjeux, des orientations et des résultats qui s'affrontent autour du projet. Dit autrement, les enjeux et l'identité des acteurs qui les portent se consolident simultanément. Les techniciens occupent une position particulière dans le choix des techniques débattues, en fonction des stratégies politiques que définissent les acteurs. De leur côté, les acteurs politiques cherchent à identifier des aspects plus ou moins précis du projet en fonction desquels ils se positionnent. Par cette

dialectique, la perception et la définition des problèmes « pertinents » se stabilisent et sont défendues.

**Barbier, R. et Nadaï, A. (2015). Acceptabilité sociale: partager l'embarras, *VertigO*. <https://doi.org/10.4000/vertigo.16686>**

*Par Geneviève Dugré*

---

Le texte tente d'aborder les problèmes d'acceptabilité sociale comme marqueurs structurels plus que comme pathologies. Les auteurs insistent surtout sur les problèmes d'acceptabilité liées aux « dispositifs sociotechniques », à ces innovations technologiques dont ils retiennent la définition de Barthe (2009) à savoir des « assemblages d'entités ou d'actants hétérogènes, humains et non humains, qui composent l'équipement matériel de notre monde commun et auxquels sont associées des propriétés à portée politique (Barthe, 2009).

Les enjeux abordés ont trois constituantes : les conditions inhérentes aux "assemblables"; les dimensions politiques (ce qu'ils génèrent comme différences) et ontologiques (identité et propriété).

### **Problèmes d'acceptabilité ou problème avec les innovations**

On pourrait résumer que les auteurs pointent comme problème, la difficulté à identifier les problèmes d'acceptabilité *a priori*. Cela est intéressant dans la mesure où les auteurs proposeront, pour éviter que des problèmes se posent, certains aspects à considérer.

Transition énergétique : argument de légitimité de projets miniers

Cela signifie en quelque sorte que le problème d'acceptabilité ne concerne pas le dispositif en lui-même, mais les problèmes, débats et questionnements qu'il peut susciter pour certains acteurs ainsi que de façon plus large, la façon de les réguler.

Cependant, fondamentalement, cela questionne relativement peu le pouvoir des « innovateurs » et l'idée même d'innovation; un concept qui a tendance à valoriser les concepteurs de certains projets plutôt que la réponse à un besoin, à une demande immanente dans la société. C'est un peu le paradoxe de cet article : s'intéresser aux problèmes en amont, mais peut-être pas avec suffisamment de recul pour questionner la viabilité même d'un projet avant que celui-ci n'existe vraiment. En d'autres termes, cela exclut la présence de la société avant le projet, ou du moins de la considérer de façon idéalisée et instrumentale en tentant de prévenir ses réactions possibles.

Ce n'est donc qu'à partir de l'étape de « l'assemblage » qu'une réflexion sur l'acceptabilité est amorcée.

Il n'est donc pas étonnant, dans une telle perspective, d'escamoter le problème de la légitimité intrinsèque et socialement constituée du dispositif pour passer tout de suite aux problèmes de régulation qu'il peut engendrer.

Dans une telle perspective, tout le monde ne peut qu'être déçu. L'innovateur de par le fait que son projet ne réponde pas aux attentes, ce qui est normal si on ne connaît pas ces dernières ; les « récepteurs » qui peuvent se voir heurtés par les conséquences négatives d'un manque d'anticipation.

### **Une perception un peu négative de l'opposition**

Le problème autour du dispositif impose donc de le repenser à l'aune de sa réception « négative » (débat, contestation, etc.).

Les auteurs identifient bien le fait que le problème émerge du fait qu'il est premier et qu'il « modifie » le monde sans l'aval de la population, ce qui, effectivement, pour reprendre leurs mots est un processus asymétrique. Mais là où cela pose problème, c'est qu'on tient très peu compte des origines de l'asymétrie pour plutôt se questionner sur les mécanismes la rendent acceptable

En ce sens, ce texte soulève un élément intéressant à savoir ce « devoir d'initiative » que je traduirais par cette idéologie de l'innovation (et dans une certaine mesure de la croissance et du progrès) qui tend à mettre les innovations au-dessus de tout, ce qui ne peut qu'engendrer frustrations et problèmes d'acceptabilité sociale.

### **Une certaine forme de non-contextualisation : analyse partielle et paradigmatique du conflit**

C'est alors que les auteurs soulignent qu'il y a deux sources de complexité : dispositif et groupes d'acteurs, mais voilà une des limites d'une analyse purement pragmatique de la situation. La complexité ne se trouve-t-elle pas dans l'interaction entre les deux; ne se retrouve-t-elle pas non plus dans le problème de l'acceptabilité pré-innovation? Car, comprendre les problèmes structurels, c'est aussi un peu cela.

En fait, on n'est pas très loin de cela lorsque l'on accuse en quelque sorte le déficit ou les difficultés de régulation qui conduisent à une innovation imparfaite. Cependant, il aurait été intéressant de développer un peu plus sur les solutions et les mécanismes en œuvre à ce moment-là du processus. Le problème serait attribuable, selon eux, à une inadéquation – déjà ancienne (du moins, qui précède la société du risque) – entre science et intérêt général qui mène à « l'emprise du savoir expert » et pourrait-on dire, à une méprise de la société. Il s'agit

Transition énergétique : argument de légitimité de projets miniers

d'un élément de réflexion à savoir comment trouver une plus grande cohérence à tout cela.

### **Des réglementations parcellaires et mal adaptées à cette modernité**

Ils pointeront ensuite, et à raison, les nombreuses limites liées à la prolifération d'outils de régulation et de gestion des parties prenantes. On peut souligner que ces derniers émanent rarement de préoccupations sociales; on pourrait aller plus loin et se demander si, et comment, est-ce possible que des mécanismes de régulation soient en mesure de saisir la complexité de la société.

Ainsi, est-ce que les mécanismes traditionnels énumérés (enquête; répertoire d'actions de mobilisation et de revendications; calcul du risque acceptable) sont à même de combler ces importantes lacunes? Évidemment, cela nécessite, comme il est souligné dans le texte, d'opter pour une définition souple de l'acceptabilité qui se modifie dans le temps, l'espace, les acteurs en présence, etc.

### **Contestation comme rejet**

Par la suite, l'article change un peu de registre. Dans les épreuves d'acceptabilité au concret, on aborde la mise à l'épreuve par une présentation des limites de la théorie du NIMBY. Ensuite, ils abordent le concept de « concernement » que l'on peut résumer comme un processus de confiance et sur le fait qu'une innovation peut être génératrice d'inquiétude. Finalement, on aborde ce qui influence l'épreuve, à savoir le contexte institutionnel; l'existence d'éventuelles alternatives aux conflits.

Dans la dynamique des rapports de force et de légitimité, on s'intéresse aux différentes arènes; à la légitimité du dispositif; aux étapes d'argumentations ; aux règles—d'échange propre aux

interactions et à la nécessité de questionner un projet à l'aide de critères d'exigences, qui sont généralement récurrentes. De façon légèrement plus concrète, cette exigence s'incarne dans la prise en compte de la « valeur de l'horizon de sens dans lequel s'inscrit le dispositif » et de sa compatibilité avec le monde commun.

Cela peut passer par la « montée en généralité » qui est accompagnée « d'une opération symétrique » consistant au « dévoilement de la fausseté »; de « l'inauthenticité des prétentions »; à la « justification des porteurs ».

Ils abordent également la « robustesse du dispositif » qui s'incarne dans sa capacité à résister avec des « alternatives raisonnablement envisageables » et dans ses capacités de mise en perspective.

### **Un processus exigeant**

La non-acceptabilité est un processus exigeant pour les opposants qui doivent bien comprendre les spécificités de dispositifs complexes. Il implique la construction de rapports de confiance. Il nécessite aussi « d'établir le tort », ce qui implique aussi un « ancrage » c'est-à-dire la construction d'une « identité collective »; des rapprochements; de nouveaux « récits ». Cela doit être porté dans l'espace public et passer par un répertoire d'actions; la construction d'un « rapport de légitimité ». Tout cela passe par des jeux d'acteurs et d'arguments.

### **Une analyse des asymétries plus technique que structurelle**

Les auteurs laissent entendre que cela permet de rendre les rapports plus symétriques. Encore une fois, on peut s'interroger sur de telles prétentions. Les acteurs sont-ils, dans une telle description, des acteurs ou des récepteurs. N'y a-t-il pas une asymétrie « originaire » dans ce processus menant à l'imposition d'un dispositif. En plus de cette asymétrie liée à la conception et

Transition énergétique : argument de légitimité de projets miniers

à l'imposition de la « chose », on retrouve aussi toute une panoplie d'asymétries sociales, économiques, politiques, culturelles, etc. qui ne sont que très peu abordées dans cet article. Évidemment, on ne saurait pas leur reprocher car ce n'est pas véritablement l'objet de leur préoccupation et que, de toute façon, on retrouve une multitude d'écrits sur la question. Il n'en demeure pas moins que cela nous ramène toujours au biais fondamental de cet article.

D'ailleurs, lorsque les auteurs nous présentent la mise à l'épreuve, on voit bien tous les pouvoirs d'exclusion et de rejet aux mains des promoteurs : arguments de "déraisonnabilité"; contre-expertises jugées irrecevables; accusations de mauvaises fois; risques jugés disproportionnés, etc.

### **L'acceptabilité comme processus mouvant et flou**

On se retrouve également devant un certain flou – souvent évoqué dans nos présentations antérieures – sur qui finit par trancher, ou pour répondre aux questionnements des auteurs : « quel juge, quelle autorité, quel public son interpellés, convoqués, sur quels enjeux sont-ils appelés à se prononcer, de quels éléments disposent-ils pour prendre position ? ».

Quant aux caractéristiques possibles des épreuves, les auteurs identifient : des périodes qui peuvent être longues; des rebondissements; des arènes diversifiées; l'évaluation par plusieurs types d'acteurs; des résultats qui peuvent (être) visibles ou diffus.

### **Épreuve d'acceptabilité et action collective**

Les effets d'une épreuve d'acceptabilité sociale sont également diversifiés : cristallisation de rapports de force et de légitimité; modifications possibles du dispositif; transformation des connaissances, représentations, attitudes, préoccupations,

relations, exigences; transformations des rapports sociaux et territoriaux; l'expérimentation ou le développement de principes, procédures et méthodes; analyse sur la productivité des conflits.

La description de l'action collective décrite est relativement négative et basée sur quelques préjugés défavorables contre le NIMBY : faire passer la valeur et les préférences des autorités pour le projet; accusation de biais racistes, etc.

Ce n'est que vers la fin de l'article que les auteurs présentent une définition de l'épreuve d'acceptabilité :

Dynamique de régulation publique qui a pour objet la reprise de l'enquête sur les propriétés et conditions de compatibilité d'un dispositif sociotechnique et du ou des *groupes d'acteurs pour* lesquels il fait problème, sous le contrôle d'une ou de plusieurs figures arbitrales imposées ou forgées par la dynamique de l'épreuve : autorité décisionnelle, juge, public concerné, opinion, jury citoyen...

C'est une épreuve empreinte d'ambiguïté sur différents plans : stratégies; arbitrages; exigences à respecter; métriques; entités, etc., ce qui, comme ils le rappellent, montre les dimensions politiques et ontologiques des enjeux d'acceptabilité, ce qui semble quand même être une évidence...

### **Les chercheurs**

Le rôle des chercheurs, selon eux, n'est pas un rôle militant, mais celui d'être en mesure de dégager les objections et les réceptions. Cette conception semble montrer la dichotomie asymétrique un peu biaisée au cœur du processus. Leurs rôles seraient également de faire ressortir les dimensions politiques et ontologiques (dont il aurait été intéressant d'en explorer un peu plus les paramètres dans cet article). Les auteurs souhaitent également que ces chercheurs ne soient que des acteurs parmi

Transition énergétique : argument de légitimité de projets miniers

d'autres qui identifient, en quelque sorte, des effets de discours. On peut se demander jusqu'à quel point cette exigence de neutralité et d'objectivité ne va pas un peu au profit de l'innovation plutôt que de la société. Plus loin, on évoquera : le fait de « souligner les asymétries de pouvoirs ; de rendre lisibles les forces; les « logiques de singularisation ou de différenciation de ces entités »; les « portées normatives des logiques » dans la pluralité; d'éclairer les possibles; de favoriser l'émergence de ces possibles pour la mise en débat; de soulever les dimensions d'ouverture et de fermeture du dispositif.

### **Analyse l'épreuve de l'acceptabilité**

Pour enquête sur la mise à l'épreuve de l'acceptabilité, les auteurs proposent une certaine grille que l'on pourrait résumer comme : enquêter sur les moyens disponibles; s'intéresser à la temporalité, aux formes de débats et interactions autour des techniques et des postures morales et politiques; se questionner sur les tentatives de court-circuitage ou de disqualification de certaines exigences ou de certains attachements, ou encore de réduction de leur portée à de « simples » enjeux techniques; les capacités des acteurs à porter leur argumentation; la distribution dans les responsabilités collectives et « d'éventuels tiers externes »; la clôture de l'épreuve; les des « tentatives de forçage, de coup de force, de fait accompli ? ».

### **Conclusion**

Les auteurs concluent en rappelant que l'acceptabilité sociale engendre des défis de régulation publique; des questionnements sur les dimensions « structurelles du changement social ». Elle remet en cause l'autonomisation des sphères en posant de nouveaux problèmes et questionnements de légitimité, et par le fait même, des questions sur les rôles et les pouvoirs. Cela peut élargir notre compréhension des processus de négociation ainsi

que de leur gestion; des stratégies de captations et de domination. L'analyse en permet de comprendre les argumentations; la constitution des collectifs; à repenser les principes au-dessus de la démocratie délibérative. On invite à repenser l'émergence des dispositifs sociotechniques. Le succès de l'innovation serait tributaire d'une plus grande considération des enjeux sociaux et désaccords potentiels ainsi que des enjeux normatifs qui en découlent. Finalement, l'analyse des enjeux d'acceptabilité permet de questionner les visions du monde, ontologies, coalitions.

### **Critique**

- Ne questionne pas suffisamment le travail en amont qui devrait être effectué par les « innovateurs » et autres promoteurs de projets »
- Semble avoir un certain parti pris pour ces derniers plutôt que sur les collectivités, décrites un peu plus comme réceptrices plutôt que véritables actrices
- Cela engendre une perception du conflit qui semble être « ontologiquement » de rejet et de réaction puisque c'est à cette seule étape du processus qu'interviennent les acteurs assimilés d'emblée « d'opposants »
- L'accent est parfois mis sur la dichotomie entre les catégories d'acteurs plutôt que sur une compréhension des processus.
- Afin d'éviter les problèmes d'acceptabilité – puisque c'est principalement de cela dont il est question – il aurait été intéressant de dresser une liste plus précise et exhaustive des facteurs qui peuvent être pris en considération, notamment avant la conception d'un projet, dans la perspective de correspondre à de véritables besoins sociaux

## Transition énergétique : argument de légitimité de projets miniers

- L'analyse structurelle, qui semble pourtant importante pour les auteurs, n'est que relativement peu abordée dans l'article. Les asymétries qui découlent de cela ne sont presque pas prises en compte; l'accent est plutôt mis sur les asymétries entre les acteurs, ce qui n'est qu'une partie de ce grand tout. De surcroît, elles sont soulevées par rapport au conflit précis d'acceptabilité, plutôt que plus largement dans le temps et l'espace.
- À l'instar de certaines limites de ce type d'approche théorique, l'accent est porté aussi beaucoup sur le dispositif lui-même.
- Malgré les possibilités offertes en termes d'amélioration(s) de la connaissance et de la société qui sont parfois identifiées, il semble y avoir une certaine tendance implicite à considérer les conflits autour de l'accessibilité comme étant négatifs ou assimilés à des rejets plus ou moins fondés.
- C'est probablement voulu ainsi, mais, malgré l'intérêt des auteurs pour les processus d'arbitrage et de négociations, ces dimensions ne sont pas toujours clairement abordées et on dirait parfois que le conflit s'incarne dans un univers un peu désincarné

### Apports

- Quelques indicateurs intéressants pour comprendre différentes étapes du processus d'acceptabilité
- Plusieurs concepts bien définis qui peuvent bien servir une boîte à outils conceptuels
- Quelques éléments pour analyser des conflits « sociotechniques » de façon ontologique (plus que structurelle).

- Plusieurs caractéristiques pour comprendre l'acceptabilité sociale
- Intéressant surtout lorsqu'on s'intéresse au processus de développement d'une innovation ou d'un projet
- Identifie quelques façons de faire pour les chercheurs en sciences sociales. Ces dernières devraient toutefois être abordées avec un certain recul par rapport à une certaine idée de neutralité et d'objectivité véhiculée par les auteurs et qui masque peut-être la prise en compte de certaines formes d'asymétries.

**Bourdin, S. (2020). Le NIMBY ne suffit plus! Étude de l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation. *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, (38).**

*Par Léa Goldman*

---

**Question**

Lors des réflexions sur le développement des énergies renouvelables, les considérations techno-économiques sont souvent mises en avant plan, tandis que les questions sociales sont que peut regardées. Ce qui mène parfois à des résistances locales vis-à-vis certains projets, qui peuvent provenir, par exemple, du sentiment d'injustice sur la répartition des externalités négatives. Ces externalités peuvent être multiples telles que les odeurs, le paysage, ou encore la valeur de l'immobilier. Dans cet article, il est avancé que le phénomène NIMBY n'est toutefois pas suffisant, voire réducteur, pour expliquer l'ensemble des résistances. Les arguments avancés par l'opposition ne font pas nécessairement référence à des intérêts

Transition énergétique : argument de légitimité de projets miniers

personnels et égoïstes, mais leur résistance peut être éclairée et même mener à des solutions alternatives. La question centrale de cet article est alors; qu'elles sont « les facteurs qui peuvent expliquer les problèmes d'acceptabilité sociale et qui constituent un frein au développement des énergies renouvelables sur le territoire. » (Bourdin, 2019) La problématique retenue est donc la suivante : une meilleure compréhension des différents ressorts de l'acceptabilité sociale permettrait-elle de faciliter le développement de la méthanisation?

### **Hypothèse**

Afin de répondre à cette question, ils font « l'hypothèse que la mobilisation citoyenne ne doit pas être stigmatisée et réduite comme bien trop souvent à un effet NIMBY. Au contraire, elle répond à des logiques multiples, et en particulier à celles de l'attachement au lieu et de l'injustice perçue (voire réelle) » (Bourdin, 2019)

### **Méthodologie**

Cette étude est basée sur une analyse de 9 projets de méthanisation qui ont soit connu un succès ou ont plutôt été abandonnés dans les 15 dernières années, et un total de 49 entrevues semi-dirigé ont été menées auprès des différentes parties prenantes. Au fur et à mesure des entrevues leurs questions sont devenues de plus en plus précises afin de bien cerner et identifier les facteurs pouvant causer le manque d'acceptabilité sociale. Cela ces articulés en trois phases et finalement, ils ont utilisé le logiciel NVivo, pour procéder à un codage ouvert.

## **Argumentaire**

### Les limites de l'explication Nimbyste

Le phénomène NIMBY est utilisé afin d'expliquer le manque d'acceptabilité sociale au niveau local et le fossé social entre, par exemple, la volonté générale à lutter contre les changements climatiques et les résistances locales aux projets de développement d'énergie renouvelable. Cette vision réductrice du phénomène met dans l'ombre plusieurs autres enjeux qui pourraient être en cause telle que le processus de concertation souvent rattaché aux problèmes de gouvernance territoriale, la conception même du projet, le manque de justice distributive ou encore son emplacement. Bien que ce concept soit bien ancré dans la culture populaire et les médias, il possède un grand nombre de limites. Notamment, l'analyse des projets d'énergie renouvelable relève de valeur personnelle, ce qui fait en sorte que les résistances à différents projets ne peuvent s'expliquer par un manque de rationalité et un égoïsme. Également, il peut y avoir un manque d'équité dans les décisions et la mise en œuvre des projets. Il a aussi ce qu'on appelle « le NIMBY spatialement inversé » ou les personnes vivant le plus proches sont le plus en accord, ainsi que le phénomène « please in my back yard » qui viennent invalider le phénomène NIMBY.

### Les explications alternatives aux oppositions locales

Les explications alternatives s'articulent autour de deux grands pôles. Il y a premièrement la gouvernance territoriale, qui « peut être définie comme un processus portant sur la construction de cadres communs permettant de coordonner les représentations et stratégies (individuelles et collectives) présentes sur un territoire. » (Bourdin, 2019) Il y a souvent un déficit démocratique, où les décisions sont prises par les promoteurs et ensuite présentées au public et le promoteur s'engage ensuite dans une défense de leur

Transition énergétique : argument de légitimité de projets miniers

projet et une justification auprès des citoyens. Le citoyen doit plutôt être impliqué et il doit y avoir une justice procédurale. En effet, le citoyen doit être inclus dans la prise de décision et il ne faut pas éviter les conflits et controverses à ce stade, puisque cela permet d'avoir une négociation politique démocratique. De cette façon, le projet aura une meilleure comptabilité sociale puisqu'il est démocratiquement légitimé. Un autre aspect de la justice procédurale est la confiance qui provient de la compétence et la neutralité des autorités locales ainsi que des porteurs du projet.

Un autre grand pôle est l'attachement au lieu et le manque de justice distributive. Cet attachement au lieu dépasse, contrairement à ce que l'on pourrait croire, une simple appréciation esthétique du paysage, mais relève d'un lien affectif positif avec des lieux familiers. Il existe également une identité de lieu ou les attributs symboliques d'un lieu peuvent contribuer à l'expression de soi. Il y a également la justice distributive qui fait référence à la répartition des coûts, des bénéfices et des risques entre les différentes parties prenantes, cela doit donc être considéré dans la gouvernance territoriale, sinon cela devient un facteur d'oppositions.

L'acceptabilité sociale doit donc être perçue comme un processus dynamique ou la participation du public doit être vu comme essentiel. Les concertations doivent avoir lieu en amont et doivent être ouvertes et démocratiques. Il ne faut également pas sous-estimer l'attachement au lieu et la relation émotionnelle qui peut en découler.

### **Contribution et utilité**

Cet article est utile afin de démontrer la complexité de l'acceptabilité sociale et de défaire celle-ci d'une vision plutôt réductrice. Il est également utile dans le cadre de mes recherches puisque je m'intéresse à l'acceptabilité sociale des projets de bio

méthanisation, mais sur le territoire canadien. Il apporte également comme contribution une certaine explication des facteurs pouvant expliquer les oppositions locales à un projet de développement énergétique.

### **Évaluation critique**

Il s'agit d'un très bon article pour comprendre les critiques du phénomène NIMBY et les autres facteurs pouvant expliquer le manque d'acceptabilité, toutefois certains concepts pourraient être plus approfondis. Par exemple, l'aspect de la justice distributive est mentionné dans le corps du texte, mais les solutions proposées face aux enjeux ne sont qu'effleurées vers la fin de cet article. Il aurait été intéressant de développer cet aspect et d'évaluer les façons de ne pas instrumentaliser les facteurs financiers.

**Tremblay K, David J-S et Boulianne D. (2017).  
Projet de mine d'apatite au Lac à Paul, Québec.  
Dans Rouleau, A. et Gasquet, D. (dir.), *L'industrie  
minière et le développement durable*, 41-54.**

*Par Sébastien Côté*

---

### **Résumé**

Ariane Phosphate Inc. est une entreprise minière inscrite à la bourse de Toronto. Celle-ci fait la promotion de valeurs de responsabilité, d'honnêteté de transparence et de rigueur. La société est en ce moment en train de développer un projet d'extraction de phosphore au Lac à Paul. À travers ce projet d'une valeur 1,2 milliard de dollars US, elle dit accorder une grande place au développement durable.

## Transition énergétique : argument de légitimité de projets miniers

Dans le cadre de son projet minier, Ariane Phosphate Inc. désire extraire des minerais du sol afin de produire annuellement 3 millions de tonnes de phosphore sur une période d'au moins 27 ans. Toutes les études (pré faisabilité et faisabilité économiques) ont été réalisées selon la norme NI 43-101. Le phosphore est majoritairement utilisé dans la composition de fertilisant. Il est également parfois une composante de l'alimentation animale, mais seulement à la hauteur d'environ 7% de sa production.

Le projet se situe à 200 km au nord de la ville de Saguenay et on y minera à ciel ouvert (méthode traditionnelle). La compagnie vise à se faire reconnaître dans le milieu comme étant performante dans sa gestion des enjeux sociaux et environnementaux « pour maximiser la création de valeur pour ses parties prenantes. ». L'entreprise possède depuis 2011 une politique de développement durable rédigée avec la chaire éco-conseil de l'UQAC. De cette politique ont découlé 5 priorités autant sur le plan économique que social et environnemental qui comportent chacune quelques objectifs. La compagnie s'est ensuite dotée d'un plan d'action pour mesurer l'atteinte de l'évolution de ces objectifs. L'idée est de répondre de manière efficace aux préoccupations tant des employés que des parties prenantes.

En 2014, on constate que le taux de chômage est plus haut au Saguenay que la moyenne québécoise. La mine devrait générer plus de 2000 emplois directs ou indirects lors de sa construction, ce qui constitue des revenus d'emploi d'environ 1,6 milliard de dollars CA. On désire avoir entre 60% et 80% de main-d'œuvre locale pour favoriser les retombées dans la région.

Dès 2009, la compagnie a tenu des rencontres de consultation et d'information publiques et privées. En 2013, la compagnie a fait une importante modification à son projet pour utiliser le transport par camion afin de déplacer le minerai. Celui-ci irait alors à un

terminal maritime dont la construction devait avoir lieu dans la municipalité de Saint-Fulgence. Les citoyens se sont mobilisés à l'encontre du projet et un groupe de travail a été mis sur pied. Après certaines modifications, le comité a été dissous, mais la société a conservé un lien sous forme de « table de consultation territoire et entreprise ».

Comme tout projet minier, celui-ci possède un comité de suivi indépendant. Il est composé de bénévoles voulant contribuer positivement au projet dans une perspective de développement durable. Ses mandats sont tous dans une perspective de relations avec les parties prenantes également.

Afin d'atteindre ses ambitions environnementales, Arianne Phosphate Inc. désire éliminer une partie de la soude caustique, l'acide sulfurique et l'amidon dans le traitement de son produit. Cela permet d'éviter des risques de contamination du sol. Il y aura également beaucoup d'optimisation, notamment la réutilisation de l'eau de pluie et l'utilisation d'infrastructures de transport déjà existantes. Depuis 2009, la compagnie adhère aussi à un programme de comptabilisation des GES. Les rapports d'émissions de GES d'Arianne Phosphate Inc. sont publics et disponibles sur le site internet de la société. La firme a également fait produire par l'UQAC une estimation des GES pour le chantier. La compagnie aussi fait l'achat d'une pourvoirie pour tenter de développer un aspect de cohabitation entre les activités de chasse, de pêche et les activités industrielles du secteur.

## **Contribution**

La comptabilisation volontaire et publique des GES pour l'activité minière était une innovation au moment de l'écriture du document. Elle permet à tout le monde de mieux pouvoir comparer les projets miniers. Malgré toutes les estimations préalables d'émissions de GES réalisées par l'UQAC, on note que de nos jours l'estimation

Transition énergétique : argument de légitimité de projets miniers

des GES est faite de facto lorsqu'on veut faire un projet minier. La compagnie doit le faire et le BAPE également lors de ses analyses pour les grands projets.

On note aussi que la poursuite des tables de concertation au-delà de leur vocation originale est une excellente idée pour conserver le dialogue avec les parties prenantes. Aussi, le choix des mandats du comité « indépendant » en lien avec les objectifs de développement durable est également une manière pertinente d'atteindre les objectifs d'Arianne Phosphate Inc.

### **Critique**

Le texte a été publié par le site de l'UQAC qui est l'université responsable de l'élaboration de la politique de développement durable de la mine. Il y a peut-être un enjeu d'objectivité. Sans être une critique au texte ou au projet en soi, il est intéressant de se rappeler que le texte suggère le projet nécessaire à l'économie saguenéenne basé sur le taux de chômage élevé. Cependant, depuis la pandémie, on constate l'effet inverse, c'est-à-dire une pénurie de main-d'œuvre. On peut se demander si l'idée de retombées économique en termes d'emploi est toujours pertinente dans le contexte actuel du Québec.

Le texte mentionne également qu'une entente a été ratifiée avec les Premières Nations sur la phase d'exploration et pré-construction du projet. En revanche, on ne sait pas dans quelles conditions cette entente a été signée. On ne mentionne pas non plus de tables permanentes de discussion comme dans le cas des municipalités.

Le texte mentionne aussi que « l'ensemble des démarches entreprises par Arianne Phosphate génère un impact positif sur l'acceptabilité sociale du projet ». On n'explique cependant ni le pourquoi, ni le comment d'une telle phrase.

## Utilité pour la recherche

Le développement de politiques de développement durable avec des chaires de recherche peut être une bonne pratique à adopter. Peut-être que les entreprises voudront se développer des politiques d'acceptabilité sociale ou de gestion des parties prenantes en partenariat avec le CRSDD.

### **Legault, S. (2017). Un comité de suivi d'une exploitation minière à proximité d'une communauté en transformation. Dans Rouleau, A. et Gasquet, D. (dir.), *L'industrie minière et le développement durable*, 55-64**

*Par Élisabeth Durand*

---

Ce texte, rédigé à l'automne 2015, rend compte d'une étude de cas à propos du comité de suivi de la mine Canadian Malartic. L'étude est réalisée avant l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement, adopté par le gouvernement du Québec, visant à encadrer la composition et la mission des comités de suivi.

L'auteure s'interroge alors sur la pertinence d'une réglementation formelle et de son adéquation avec les réalités et les besoins du secteur minier. Selon son étude, l'indépendance, la légitimité et la flexibilité des comités de suivis, sont des éléments essentiels pour assurer l'efficacité des comités de suivi. Or, le nouveau règlement risque d'entraver leur autonomie et rigidifier leurs pratiques.

Construite directement en milieu urbain, la mine Canadian Malartic est l'objet d'importantes préoccupations, et ce depuis l'instigation du projet. Développé par la minière Osisko la mine de Malartic, une fosse à ciel ouvert qui totalisera 2 km de long, a la

## Transition énergétique : argument de légitimité de projets miniers

particularité d'être exploité à proximité de la ville. En effet, certaines résidences ainsi que l'artère commerciale se situent à 150 mètres des opérations minières. Le partage de l'espace entre les résidences, les commerces, les infrastructures municipales et la mine a exigé une adaptation et une agilité impressionnante de la part des différents acteurs ; car si les retombées économiques générées par l'exploitation minière sont non négligeables, les nuisances environnementales et sociales sont nombreuses. Nous pouvons entre autres penser aux impacts environnementaux comme la contamination de la nappe phréatique, la qualité de l'air et la retombée des poussières ou encore à la diminution de la qualité de vie des résidents, passage des camions, vibrations et bruits causés par le dynamitage, etc. Les gains et les coûts du projet anticipé à diviser les résidents de Malartic, les partisans contre les détracteurs de la mine, les « nous » contre les « eux ». Certains Malarticois ont rapporté un déchirement du tissu social, « *la guerre était pognée* ».

Dans ce climat de tension, la communauté malarticoise s'est organisée et trois groupes citoyens ont vu le jour : le regroupement des locataires relocalisés, le regroupement des citoyens du quartier sud et le comité de vigilance. Chacun défendant, sans concertation, leurs propres intérêts. Conscient de la dissension causée par son arrivée et soucieuse de pouvoir réaliser son projet, Osisko a mandaté dès 2009 la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités affiliées à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, d'organiser un comité de suivi.

Le comité de suivi Canadian Malartic (CSCM) a comme mission, à contrario des regroupements mentionnés précédemment, de représenter l'ensemble des citoyens de Malartic sans favoritisme envers la mine ou envers ses opposants. Cette neutralité a comme avantage un traitement plus proactif des enjeux dans une

approche de compromis et de résolution de conflits. Par exemple, les résidents habitant près de la fosse ont rapporté au CSCM une dégradation anormale de leurs bâtiments probablement engendrés par les vibrations quotidiennes dues au dynamitage. Or, la minière confirmait suivre les normes environnementales en vigueur qui, si elles sont suivies, supposent qu'aucun dommage ne peut être causé aux immeubles environnants. Bien que la Osisko respecte les normes établies, le CSCM a décidé d'aller de l'avant en proposant la mise en place d'une démarche conjointe, minière et résidents, visant à surveiller la dégradation des bâtiments et documenter le processus pour étoffer les données scientifiques sur les dommages structuraux causés par les vibrations et suppressions.

Cet exemple illustre bien le mandat du CSCM et la flexibilité que ce dernier doit posséder pour travailler au-delà des standards fixés et de concert toutes les parties prenantes du projet. Cette flexibilité est grandement tributaire de l'indépendance que possède le comité de suivi. En n'étant affilié à aucun acteur, le comité gagne en légitimité auprès de tous les demandeurs. Il peut dès lors œuvrer sans suspicion de collusion. Il devient alors avantageux pour la mine tout comme pour les résidents de travailler de concert avec le comité, car celui-ci a comme mission l'intérêt général. Or, le nouveau règlement octroie au promoteur la tâche de composer un comité de suivi. L'auteur craint, selon moi à juste titre, que cette affiliation entrave le bon fonctionnement des comités en l'attachant aux intérêts des minières. Pieds et poings liés, les comités ne pourraient exiger à ces géantes d'ouvrir leur processus et d'aller au-delà des normes établies. De plus, un comité dirigé par les minières n'aurait pas un mandat légitime auprès de la population qui aurait tendance à se méfier de ses propositions et ses conclusions. Au lieu de promouvoir le partage

Transition énergétique : argument de légitimité de projets miniers

d'information et la collaboration, ce règlement pourrait accroître l'insatisfaction et la mésentente.

Selon l'auteure, il est essentiel qu'un comité de suivi soit le reflet de son milieu (1), du projet proposé (2) et des enjeux soulevés (3). Le milieu fait référence à la communauté d'accueil du projet, ses caractéristiques physiques (lac, champs, villes, etc.), mais aussi la façon dont ce lieu a été investi par les résidents. Quel symbolique lui est-il attaché ? Est-ce que ce milieu est considéré comme un refuge pour la biodiversité, comme un espace de loisir, un développement industriel, etc. Dans le cas de Malartic, les résidents considéraient leur ville comme un endroit propice pour élever une famille, soit une banlieue tranquille. Cette représentation du milieu influence directement la gestion du projet minier. Il importe d'avoir une fine connaissance des relations qu'entretiennent les individus à leur environnement. Les enjeux soulevés seront étroitement inscrits dans cette représentation, les citoyens voudront protéger leur style de vie et les symboles importants qui lui sont reliés. Le projet proposé, quant à lui, renvoie aux caractéristiques propres au projet, la taille de fosse, sa capacité de production, son temps d'exploitation, etc.

En somme, un comité de suivi efficace s'enracine dans son milieu. Il doit refléter la communauté d'accueil, le projet proposé et la diversité des enjeux. Une telle composition est possible seulement si le comité conserve son indépendance. Grâce à cette indépendance, le comité reste neutre, proactif, flexible et légitime. Il peut alors œuvrer à créer un projet socialement acceptable.

### **Citrique**

Il s'agit d'une étude de cas intéressante. Manifestement, l'auteur connaît son sujet ayant travaillé personnellement au CSCM. Toutefois, bien qu'elle offre plusieurs détails sur le projet minier, le lien entre les variables milieu, enjeux, projet et la composition

du CSCM reste ténu. Nous comprenons que ces composantes affectent l'environnement du projet et sa réalisation, néanmoins comment le comité s'inscrit-il à l'intérieur de ces enjeux et comment le règlement viendra-t-il modifier ses capacités, cela est bien moins clair.

Il serait intéressant pour des recherches futures de rendre compte des changements réels amenés par le nouveau règlement. Est-ce que l'auteure a vu juste quant aux répercussions anticipées et leurs impacts sur les comités de suivis miniers ?